

## La Ville et la Communauté urbaine d'Alençon labellisées CAP Cit'ergie

[Axe Énergie-Climat-Air de l'Agenda 21#2]

**Suite à la commission nationale du label qui s'est réunie le 22 juin dernier, la Ville et la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) ont été labellisées CAP Cit'ergie, première étape avant le label Cit'ergie.**

Depuis 2012, la Ville et la CUA sont engagées dans une démarche de labellisation Cit'ergie, qui permet de récompenser la qualité des politiques énergétique et climatique des collectivités.

Des objectifs ambitieux en matière de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable ont été définis depuis le début de la démarche.

À ce jour plus de 35 % du potentiel des actions inscrites dans le programme ont été réalisées. Des actions majeures, telles que l'optimisation de l'éclairage public, le projet de réseau de chauffage urbain ou le renouvellement d'une partie de la flotte de bus en énergie propre font partie des actions exemplaires des collectivités.

À noter, seules 23 collectivités sont reconnues CAP Cit'ergie et 32 reconnues Cit'ergie à l'échelle nationale.

La prochaine étape sera la labellisation Cit'ergie, avec 50 % du potentiel d'actions à mettre en œuvre.

*Cit'ergie est le dispositif destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. Un label en 3 niveaux récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.*

*Parce que les communes et intercommunalités ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique, l'ADEME leur propose un outil d'appui opérationnel pour :*

- *la mise en œuvre de leur politique énergétique et climatique, en cohérence avec l'ambition des territoires à énergie positive,*
- *l'élaboration des PCAET (Plans Climat-Air-Energie Territoriaux),*
- *la construction du volet énergie des Agendas 21*
- *leur engagement dans la Convention des Maires.*

**Source ADEME**

**CAP**  
**Cit'ergie**  
European Energy Award®

### Contact

Service Développement durable  
Tél. 02 33 32 41 07